

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 25 mai 2023

**DÉLIBÉRATION N° 069/2023**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt cinq mai à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 19 mai 2023.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

Mme Paquereau (pouvoir à Mme Daire-Chaboy), M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), M. Quénéa (pouvoir à M. Kabbaj), M. Mabon (pouvoir à M. Brianceau), M. Marion (pouvoir à M. Gellusseau)

**Absents non excusés :**

Mme Métayer, Mme Leray, M. Le Forestier, Mme Bennani, conseillers municipaux

Benjamin Gellusseau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS :**

**Mme Nathalie Fond** donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités sont tenues d'individualiser les attributions de subvention, par délibération distincte du vote du budget. S'agissant des subventions référencées en annexe ci-jointe, les crédits existent déjà par le vote du budget 2023.

Le conseil municipal est invité à approuver les attributions de subventions selon la liste définie en annexe.

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-7,

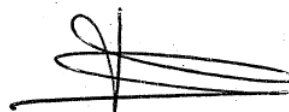
Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 16 mai 2023.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve les attributions de subventions selon la liste définie en annexe.

- Autorise Madame la Maire ou les adjoints délégués à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La maire,  
Agnès Bourgeois



Conseil Municipal du 25 mai 2023

Politique publique	Nom/Raison sociale du bénéficiaire	Objet de la subvention demandée	Qualification de la subvention	Montant proposé au vote	Motivation	Imputation comptable		
						Chapitre	Nature	Fonction
Sport	Amicale la ragonnaise (association)	Contribution au financement de la réhabilitation des pistes de boules	Subvention affectée	2 000 €	Equipement sportif nécessitant une intervention rapide de maintenance	65	65748	30
Sport	ASBR Hand	Participation à l'événement "handball toi" du 11 juin 2023	Subvention affectée	2 500 €	Soutien à l'animation de la ville	65	65748	30
Sport	FC Rezé	Participation aux frais de fonctionnement du foyer du mercredi à la Robinière	Subvention affectée	1 000 €	Soutien aux tiers lieux permettant d'offrir une alternative à la jeunesse	65	65748	30
Jeunesse	Air2 (association)	Participation aux frais de la finale nationale de la First Lego League d'avril 2023 à Armentières (59)	Subvention affectée	500 €	Soutien à l'évènement exceptionnel d'envergure nationale en lien avec la politique jeunesse	65	65748	201
Jeunesse	Ecole des parents et éducateurs*	Soutien au fonctionnement général 2022 de l'association	Subvention de fonctionnement général	1 292 €	Régularisation suite à une erreur de plume faite en 2022 au titre de la subvention 2022	65	65748	201
Jeunesse	Optima 44	Contribution au financement médiateur à l'école	Subvention affectée	-5 000 €	Annulation de la subvention votée en mars 2023 pour régulariser la subvention versée en 2021 non utilisée par l'association	65	65748	20&